

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2017 – Ville de Baillargues

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) est venue compléter la loi « Administration Territoriale de la République » de 1992 en prévoyant que le Débat d'Orientation Budgétaire doit s'effectuer sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette contractée.

Le débat doit être relaté dans un compte-rendu de séance et le rapport doit faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil Municipal.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 est venu préciser que le DOB des communes doit être transmis au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours et être mis à disposition du public par tout moyen. Le rapport doit également, dans un délai d'un mois après son adoption, être mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce débat s'inscrit dans un contexte de rupture des finances locales qui a débuté en 2010 par la suppression de la taxe professionnelle au profit de la cotisation économique territoriale et qui s'est poursuivie par des réductions des dotations nationales entre 2014 et 2017.

Cette baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités locales s'inscrit dans le cadre du redressement national des finances publiques.

La contribution des collectivités s'élèvera à 28 Md€ cumulés sur 4 ans. L'ensemble des collectivités s'est donc trouvé dans l'obligation d'élaborer des stratégies financières afin d'adapter la gestion locale à ces nouvelles contraintes budgétaires.

Les futures décisions gouvernementales concernant les finances locales seront décisives dans les choix de gestion et de gouvernance dans la mesure où la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 fixe pour objectif que l'évolution de la dépense publique locale doit se limiter au taux d'évolution de l'inflation.

L'élection présidentielle aura également un impact sur la stratégie budgétaire de l'Etat, une majorité de candidats se prononçant pour des restrictions plus ou moins marquées en la matière.

Dans ce contexte incertain, la Ville de Baillargues maintiendra ses efforts de gestion afin d'assurer de manière cohérente le développement de son territoire et de garantir l'accès à un service public de qualité.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

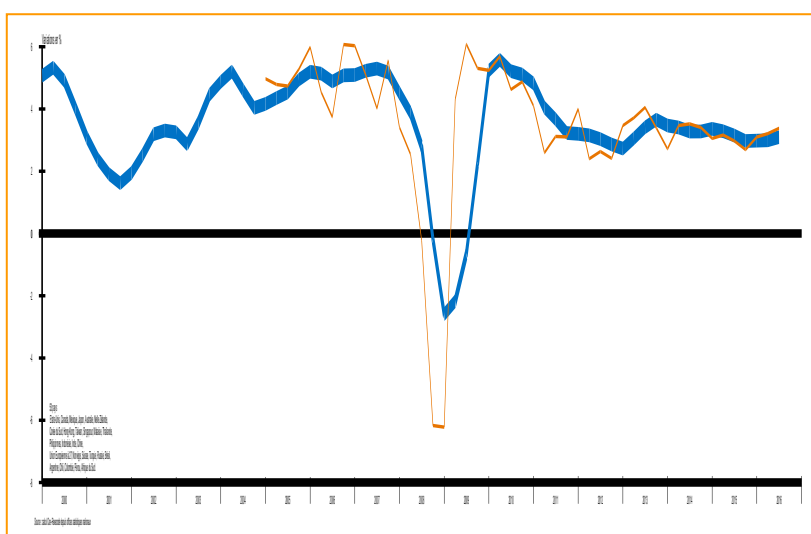
La croissance mondiale, relativement faible et stable de ces dernières années, est obtenue au prix de stimulations monétaires exceptionnelles et d'une politique budgétaire redevenue plutôt expansionniste. Dans le même temps, l'effet dopant du contre-choc pétrolier s'efface, mais non pas les risques qui lui sont associés.

La croissance de l'économie mondiale ne s'accélérera donc pas à court terme.

Par contre, une redistribution s'opère entre les principales régions :

- Les rythmes de croissance des économies émergentes et développées divergent à nouveau. En 2016, ce mouvement s'explique par le fléchissement de la croissance américaine. En 2017, il viendra d'un petit rebond des économies émergentes. Le Brésil et la Russie devraient enfin sortir de récession et le ralentissement s'atténuer en Chine.
- La zone euro sera dépassée par les Etats-Unis en 2017. Les éléments extérieurs (change, cours pétroliers) qui pesaient sur la croissance américaine et bénéficiaient à celle de la zone euro s'effacent. Les conséquences économiques du Brexit, qui se feront sentir au second semestre et courant 2017, contribueront à clore la brève parenthèse où la croissance européenne dépassa celle des Etats-Unis.

Croissance du PIB mondial en volume



Pour la zone euro, la croissance du produit intérieur brut a perdu de la vigueur au deuxième trimestre 2016 (+ 0.3%), avec un ralentissement de l'investissement et de la consommation privée.

Sur le plan monétaire, la Banque centrale européenne contribue à faire baisser les taux d'intérêt et à renforcer les perspectives d'une amélioration des conditions de crédit.

Les perspectives pour l'économie française s'améliorent mais restent sujettes aux aléas de la croissance (remontée du prix du pétrole, raffermissement de l'euro ou crise géopolitique).

Prévisions économiques pour la France :

	2014	2015	2016	2017
Croissance PIB	0,2	1,2	1,3	1,7

Inflation	0,6	0,1	0,1	1,0
Solde budgétaire public (% du PIB)	-4,0	-3,5	-3,4	-3,2
Dette publique brute (% du PIB)	95,4	95,8	96,4	97,0

Source : direction générale des affaires économiques et financière de la Commission européenne

Le 4^e rapport annuel de la Cour des Comptes sur les finances locales met en exergue l'amélioration globale de la situation financière des collectivités locales en 2015 car « les efforts de gestion des collectivités ont commencé à produire des résultats perceptibles ».

La baisse des dépenses des collectivités et des investissements a également permis un léger rétablissement de leur épargne brute. Certaines situations restent néanmoins très préoccupantes : 23% des villes de 20 000 à 50 000 habitants et 4 des 39 villes de plus de 100 000 habitants présentent une épargne nette négative.

Les perspectives financières demeurent toutefois très inquiétantes. L'élaboration du budget primitif s'inscrit dans la continuité de la baisse historique des dotations de l'Etat. En 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche de réduction des dotations. Moins important que celui subi lors des deux années qui viennent de s'écouler, l'effort demandé restera conséquent.

Dans ce contexte, la Cour recommande aux collectivités de « poursuivre leurs efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement (qui) constituent le principal levier dont elles disposeront pour préserver leur capacité d'autofinancement ».

Les principales dispositions de la loi de finances 2017

Dans un environnement mondialisé où la croissance recule globalement en tendance de fond, la loi de finances a été construite sur les hypothèses suivantes :

- Une hausse du PIB de 1,5% identique à celle de 2016
- Une inflation de +0,8% (contre 0,1% en 2016)
- Un déficit public ramené à 2,7% du PIB
- Une dette publique stable à 96% du PIB

Le Président de la République a annoncé, dans son discours de clôture du salon des maires, des mesures nouvelles en faveur du bloc communal pour 2017. Le Gouvernement maintient la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, en allégeant toutefois celle portée par le bloc communal, dont la baisse des concours financiers n'a pas été, à l'inverse des départements et des régions, compensée par d'autres transferts financiers.

La baisse de 2,63 milliards d'euros de la DGF en 2017 est répartie de la manière suivante :

- 725 millions d'euros pour les communes
- 310,5 millions d'euros pour les intercommunalités
- 1,148 milliard d'euros pour les départements
- 451 millions d'euros pour les régions

Discutée pendant longtemps, la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement disparaît purement et simplement. Elle visait à modifier les différentes composantes de la DGF avec intégration du fait intercommunal, mais a été jugée inapplicable par le gouvernement et les élus locaux.

Il faudra attendre la mise en place du nouveau gouvernement et la réouverture des discussions autour d'un projet de loi de financement des collectivités pour connaître les tenants et les aboutissants de cette réforme.

Le Fond de Soutien à l'Investissement Local, destiné à permettre aux collectivités d'investir à nouveau, est porté à 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016).

Modification de la péréquation verticale

Le mécanisme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est reconduit avec une enveloppe qui atteindra 2,091 milliards d'euros (+180 millions). Cependant, l'attribution de la DSU sera réservée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751).

La reconduction des dotations touche également la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) (1,359 milliard d'euros soit +117 millions) et le fonds de péréquation des départements qui augmentera à nouveau de 20 millions d'euros.

Afin de tenir compte des importantes évolutions de la carte intercommunale au 1^{er} janvier 2017 (passage de 2065 à 1245 EPCI), le montant du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenu au niveau de 2016, c'est-à-dire 1,2 milliard d'euros.

Dans ce contexte, la ville de Baillargues s'est inscrite dans une démarche active de gestion permettant de maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement pour faire face à ses importantes pertes de ressources tout en assurant un niveau d'investissement responsable.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2017

❖ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité directe

Les taux votés en 2016 seront maintenus en 2017 grâce aux efforts réalisés pour diminuer les dépenses générales lors de l'exercice précédent.

Dans l'attente d'une refonte globale des bases fiscales l'Etat intègre chaque année dans la loi de finances un coefficient de révisions de celles-ci. Pour l'année 2017 ce coefficient est fixé à +0,4%.

Le produit de la fiscalité pour 2017 peut s'estimer à 5 390 936 €. Les prévisions pour la taxe d'habitation et les taxes foncières ont été calculées au vu des notifications de bases 2016, auxquelles ont été appliquées à ce stade une variation annuelle 0,4 % de revalorisation des bases.

TAXE D'HABITATION	9 970 613,56	26,38%	2 630 248
TAXE FONCIER BATI	7 622 089,89	35,46%	2 702 793
TAXE FONCIER NON BATI	41 819,61	138,44%	57 895
			5 390 936

Différentes compensations sont versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements dotés d'une fiscalité propre en contrepartie des pertes de recettes résultant des exonérations et des allègements de fiscalité locale accordés par le législateur.

Les allocations compensatrices d'exonérations des impôts locaux diminuent encore. Une baisse de 68% de l'enveloppe nationale est prévue pour 2017. Cela va représenter pour notre commune une perte d'environ 14 000€.

Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC)

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Ce fonds national représente une enveloppe d'environ 1,2 million d'euros.

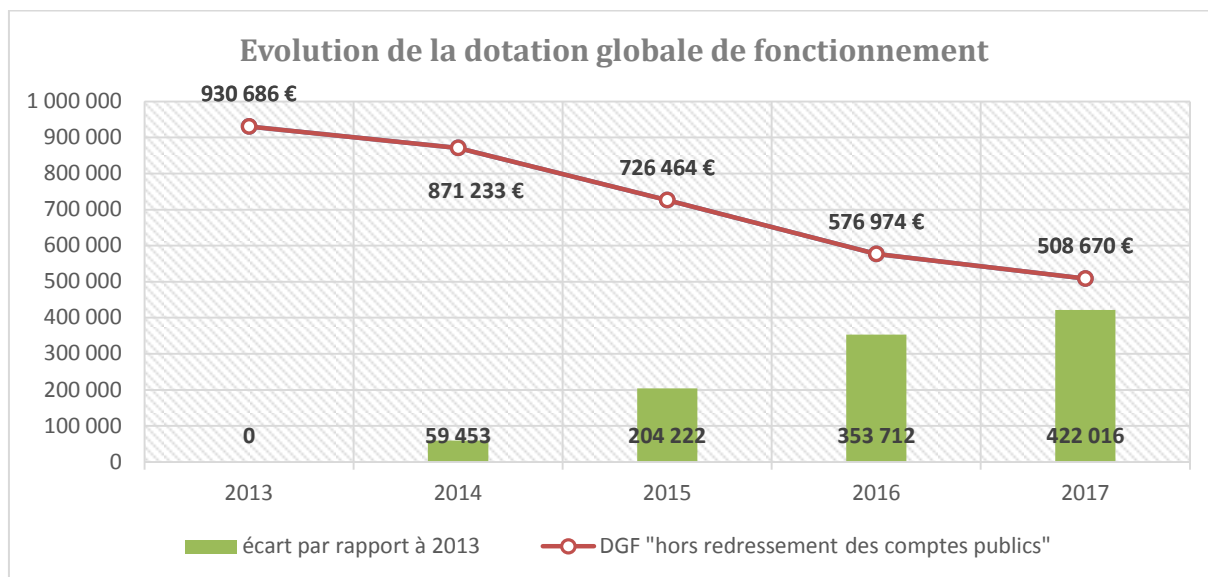
En 2016 la commune a touché 103 517€ contre 80 913€ en 2015. Il devrait s'établir à environ 95 000€ pour 2017.

Evolution de la DGF

Une réduction de moitié de l'effort du bloc communal a été annoncée lors du congrès des Maires par le Président de la République.

Pour notre commune, la baisse de la DGF est estimée à 73 000 € pour 2017. La perte cumulée depuis 2013 s'élève à 1 039 403 €.

EVOLUTION DE LA DGF	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire nette du prélèvement relatif à l'effort national	815 269	751 625	611 071	459 060	383 066
Dotation de péréquation	115 417	119 608	115 393	117 914	125 604
Dotation globale de fonctionnement	930 686 €	871 233 €	726 464 €	576 974 €	508 670 €
écart par rapport à 2013	0	59 453	204 222	353 712	422 016
perte cumulée	0	-59 453	-263 675	-617 387	-1 039 403



Les autres recettes de fonctionnement

La participation des usagers au service public (cantine, garderie, médiathèque, etc.) devrait rester stable en 2017, aucune modification tarifaire significative n'étant envisagée.

La politique enfance et jeunesse de la Ville reste soutenue par la CAF notamment dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2015-2018. La subvention va augmenter du fait de l'extension de la capacité d'accueil de l'ALSH élémentaire à compter des vacances de Pâques.

La CAF finance la crèche, les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), les accueils de loisirs périscolaires (ALP) ainsi que le relais assistants maternels (RAM).

D'autre part, en raison du transfert de la Maison des Compagnons du Devoir au nord de la commune, les contrats de location, entre la commune et l'association, pour l'occupation des locaux sis rue Jean Vilar et avenue du Contrôle, ont pris fin le 31 août 2016. Ceci représente une perte de revenus des immeubles d'environ 70 000 € pour une année.

Dans le cadre du programme immobilier réalisé sur ce même site, il est prévu que l'aménageur transfère à la commune la propriété de 205 m² environ de commerces et les stationnements y afférents. Ces locaux seront loués par la commune, ce qui permettra de retrouver des recettes de fonctionnement dès la livraison, soit à partir de 2019.

A ce stade de l'élaboration budgétaire, c'est une baisse de l'ordre de 2% des recettes totales de fonctionnement qui serait prévue pour 2017.

Evolution des recettes totales de fonctionnement	CA 2015	CA 2016	BP 2017
	9 462 929€	8 684 348€	8 510 661€

❖ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges générales

La politique de rationalisation des moyens a été efficace. Une baisse de 10% des charges générales par rapport à l'exercice 2015 a été réalisée si on enlève les dépenses effectuées pour la Métropole dans le cadre de la convention de gestion transitoire.

Le contrôle de gestion a été renforcé par la mise en place d'outils et de moyens :

- Optimisation de la commande publique, marchés public groupements de commandes avec la Métropole
- Actions de mutualisation des moyens
- Dématérialisation des actes
- Un agent dédié au contrôle de gestion de la collectivité

en K€	CA 2015	Transferts Métropole	CA 2015 rebasé	CA 2016	ECART €	ECART %
Charges générales	1 859	-364	1 495	1 332	-163	-10,90%

L'objectif est de continuer à maîtriser ces charges à caractère général en optimisant les besoins de la collectivité et en rationalisant l'ensemble des charges d'activités.

Cependant, les charges générales vont augmenter sensiblement en 2017 en raison du développement croissant de la commune avec la réalisation de nouveaux quartiers, l'arrivée d'une population nouvelle et de nouveaux équipements. Une 18^o classe à l'école élémentaire pourrait être créée pour la rentrée scolaire de 2017 – 2018. L'extension de la capacité d'accueil de l'ALSH va devoir être prise en compte dans l'élaboration du budget afin de répondre à une forte demande des administrés.

Les TAP restent gratuits.

Le RAM Cadoule Bérange créé le 1^{er} juin 2016 entre les communes de Saint-Brès, Vendargues et Baillargues présente un bilan positif pour son 1^{er} semestre de fonctionnement. La fréquentation est importante (465 contacts dont 161 pour Baillargues).

51 ateliers et rencontres ont été organisés sur les 3 communes. A Baillargues, se sont déroulés 14 ateliers d'éveil, 4 ateliers d'éveil musical et 2 ateliers de psychomotricité.

Cette restructuration du RAM a permis de diviser par 4 le montant de la participation des Communes grâce à son intégration au Contrat Enfance Jeunesse de Vendargues, ce qui n'était pas le cas à Castries.

La participation pour la Ville de Baillargues s'est élevée à 2 542€ pour 2016. Cette première participation intégrait une partie des investissements initiaux à réaliser pour la mise en place du RAM.

Pour 2017, elle est estimée à 1 035€.

Reversement de fiscalité

L'attribution de compensation due à la Métropole depuis 2015 est légèrement modifiée à la baisse pour 2016 et 2017, la liste du matériel transféré et donc les montants des amortissements y afférents ayant été rectifiée.

Attribution de	2014	2015	2016
compensation définitive	+ 527 615€	- 478 903€	- 468 847€

Malgré une politique volontariste de construction de logements sociaux, la commune est soumise à un prélèvement sur ses ressources fiscales qui passe de 73 942€ pour 2016 à 95 000€ pour 2017.

Soutien aux associations et partenaires

La commune confirme sa volonté de soutenir l'action des associations Baillarguaises. Ainsi, le soutien au milieu associatif va être maintenu au niveau de 2016.

La subvention de fonctionnement versée au CCAS va évoluer cette année à la hausse pour prendre en compte les demandes croissantes des séniors. Un agent à temps plein supplémentaire a été affecté à ce service.

Dépenses de personnel

Le budget 2017 proposera une masse salariale en augmentation par rapport au compte administratif 2016. Ceci permettra de prendre en charge les dépenses liées aux mesures nationales, notamment :

- L'augmentation de la valeur du point de 0,6% en février après une évolution du même taux en juillet 2016,
- La poursuite de la mise en œuvre de l'accord PPCR effectif depuis le 1^{er} janvier 2016,
- La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP,
- L'organisation des élections présidentielle et législatives,

La stabilité de la masse salariale pour 2016 est principalement due au fait que les départs ou les agents indisponibles n'ont pas été remplacés temporairement.

Cependant, afin de répondre à l'évolution de la population il convient d'effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement et à la qualité des services. Il est nécessaire de répondre aux besoins spécifiques tout en assurant la continuité de service.

Chaque départ sera étudié dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs visant à assurer l'efficacité entre le service public souhaité et les moyens notamment humains mis en œuvre pour y parvenir.

Compte tenu d'une part, de l'évolution de la population, dépendante de la livraison des programmes de logements, et d'autre part, du départ en retraite d'environ 10% des effectifs d'ici 2021, un Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF) doit être mis en place.

Ces nouveaux outils permettront la restructuration des services afin de répondre aux besoins de la collectivité en maintenant un service public de qualité.

La collectivité s'investit afin d'intégrer au sein de ses effectifs des jeunes par le biais de contrats dits aidés. Actuellement la Ville emploie un contrat d'apprentissage au sein du service de la commande publique et 4 emplois d'avenir et 3 CAE auprès des services dédiés à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse. 7 agents ont une reconnaissance de travailleurs handicapés.

Evolution des effectifs

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Non titulaires	29	26	22
Titulaires	101	105	94
Contrats aidés	3	3	3
Horaires (<i>essentiellement : animateurs TAP, intervenants crèche, études surveillées</i>)	21	13	2
Apprentissage	0	0	1
TOTAL	154	147	122

Les effectifs ci-dessus n'incluent pas les saisonniers recrutés pour la période estivale.

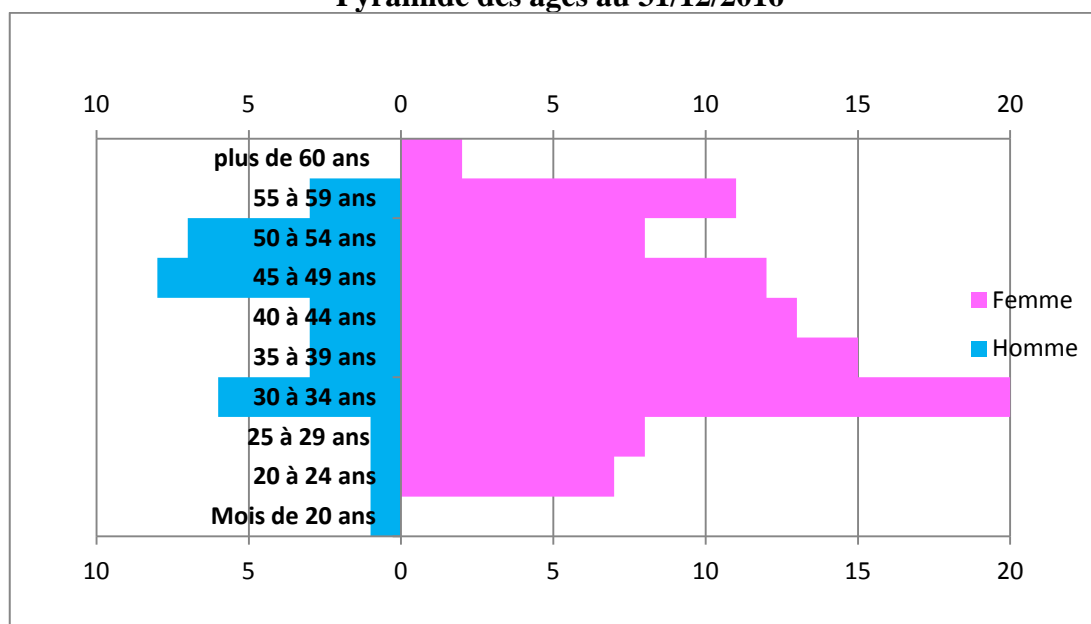
Départs en retraite :

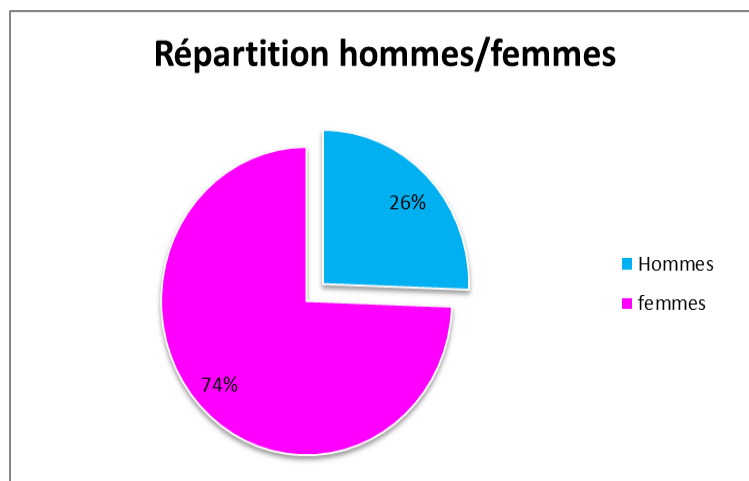
13 agents peuvent faire valoir leur droit à la retraite d'ici 2021. La majorité des départs est prévue en 2020 et 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Nombre d'agents en âge de partir à la retraite	0	2	2	4	5	13

L'âge moyen de la collectivité, tous emplois confondus, permanents et non permanents, est de 41 ans. Au niveau national l'âge moyen est de 44 ans.

Pyramide des âges au 31/12/2016





A ce stade de l'élaboration budgétaire, une hausse de 3,5% des charges totales est envisagée pour 2017.

Evolution des dépenses totales de fonctionnement	CA 2015	CA 2016	BP 2017
	8 483 507€	7 646 614€	7 914 245€

Evolution de l'épargne

La hausse des produits fiscaux a permis de compenser toutes les baisses de recettes intervenues en 2016 (fin des remboursements de la Métropole, baisse des dotations de l'Etat, etc.). Ainsi, la baisse des produits est dans le même ordre de grandeur que les baisses de charges. En conséquence, l'épargne se dégrade très faiblement permettant de mieux faire face à une dette en réduction. La capacité de désendettement est de 8,5 ans contre 9,2 en 2015.

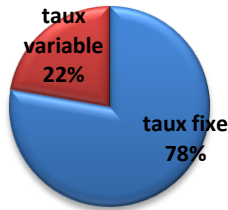
En k€	2015	2016	Ecart
Produits de fonctionnement	8 920	7 900	-1 020
Contributions directes	4 862	5 392	530
Autres recettes fiscales	372	555	183
Produits des services	1 709	1 037	-673
Reversements de fiscalité	0	0	0
DGF	726	577	-149
Autres dotations	141	116	-25

Subventions et participations	0	2	1
Péréquation horizontale	81	104	23
Autres recettes	1028	119	-909
Charges de fonctionnement	7 650	6 665	-985
Charges générales	1 859	1 332	-527
Charges de personnel	4 300	3 792	-509
Autres charges de gestion courante	529	449	-80
Reversement de fiscalité	479	469	-10
Autre dépenses	122	87	-35
Charges d'intérêts	390	572	182
Travaux en régie	-30	-36	-6
Epargne brute	1 270	1 235	-36
Remboursement du capital	693	1 215	522
Epargne nette	577	20	-558
Encours de dette au 31/12	11 709	10 493	-1 215
Ratio de capacité de désendettement	9,2	8,5	-0,7
Taux d'épargne brute	14,2%	15,6%	1,4%

❖ STRUCTURE DE LA DETTE

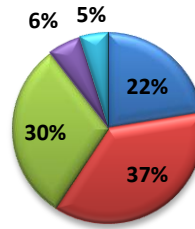
L'endettement de la Ville se compose de 18 emprunts dont 14 à taux fixes et 4 à taux variables.

Structure de la dette



Répartition de la dette par prêteur

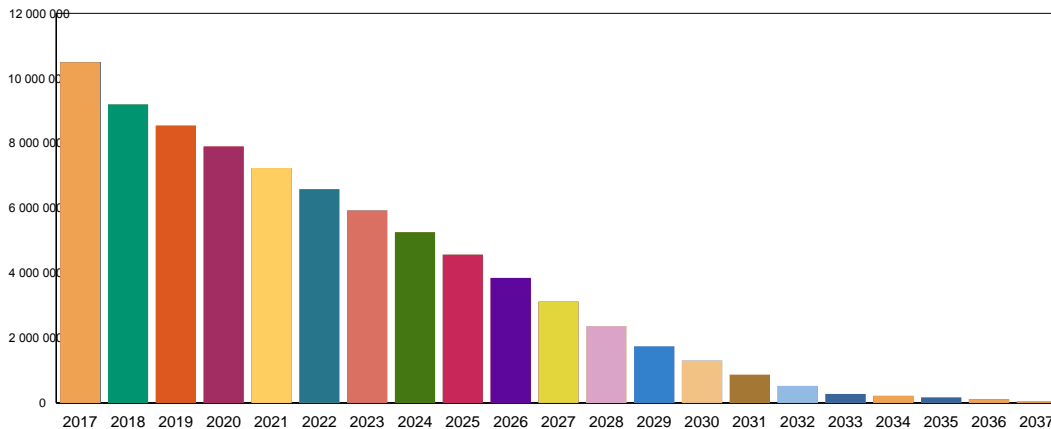
- LA BANQUE POSTALE
- CREDIT LOCAL DE FRANCE
- CAISSE EPARGNE
- CREDIT AGRICOLE
- CAISSE DES DEPOTS



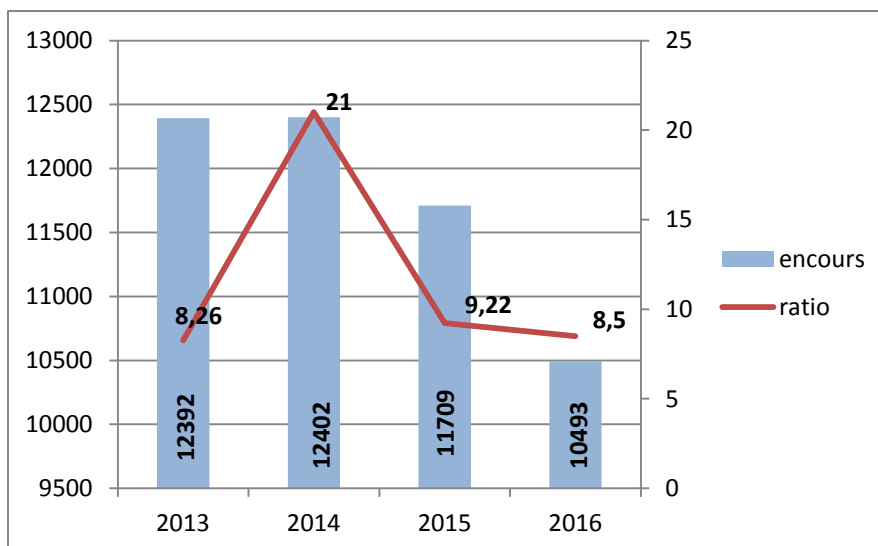
Compte tenu de l'absence de produits structurés et de la gestion responsable des emprunts, l'encours présente un risque de catégorie 1A, à sécurité maximale.

En dehors de toute nouvelle souscription d'emprunt, la structure de la dette évoluerait de la façon suivante :

Evolution de la dette sur le 'restant dû'



Le ratio de désendettement mesure en nombre d'années le temps qu'il faudrait à la commune pour effacer totalement son encours de dette si elle utilisait pour ce faire l'intégralité de son épargne brute. Il s'est considérablement amélioré depuis 2014. En 2016 il est à 8,5 années.



Pour 2017 le remboursement en capital est de 1 238 002€ et les charges d'intérêt à 421 820€.

Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé pour 2017.

❖ **INVESTISSEMENT**

Le plan pluriannuel d'investissement revêt un caractère évolutif dans la mesure où il doit être actualisé chaque année afin d'intégrer les aléas. Il convient de préciser que les montants et les phasages sont des estimations qui seront ajustées au fur et à mesure de l'avancée de l'exercice budgétaire.

Les années 2018 à 2020 représentent donc des estimations qui seront affinées au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Par ailleurs, une ligne d'investissements récurrents à hauteur de 800 000€ est prévue pour tous les travaux qui sont ou seront à réaliser dans le cadre des compétences communales (hors grands projets).

Les travaux envisagés pour 2017 sont, entre autres : la mise en conformité électrique de bâtiments communaux, l'achat de mobilier pour les écoles et divers bureaux, la construction de caveaux dans le cimetière, la mise en place de dispositifs de sécurité (caméras, visiophones, alarmes), des travaux de rénovation (peinture, remplacement de matériel défectueux) et d'entretien des bâtiments (médiathèque, écoles...).

Sont également prévus : des travaux de valorisation de patrimoine (vieille porte, maison SIMAR) pour environ 120 000€ ; des travaux de réfection du mur de cimetière afin de réaliser un trottoir le long de la RN 113 pour un montant prévisionnel fixé à 85 000€.

Les opérations de grande ampleur sont résumées dans la programmation pluriannuelle des investissements prévisionnelle présentée ci-dessous :

➤ **Dispositif de vidéosurveillance installé sur le périmètre du Pôle d'échanges multimodal**

Coût du projet : 220 170€ TTC

Financement :

- Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : 61 955€
- Région Occitanie : 81 000€
- Ville : 77 215€

<i>vidéosurveillance</i>	2015	2016	2017
Coût du projet			220 170€
Recettes	9 293€	40 271€	93 391€

- **Financement des études et travaux liés à la suppression du passage à niveau 33 de Baillargues (convention de 2013 entre la Région, le Département, Réseau Ferré de France, Montpellier Agglomération et la ville de Baillargues)**

<i>PN33</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Participation Ville	64 823€	0€	65 398€	0€	225 000€	64 500€	21 500€
Recettes				458 139€			

Les recettes de 2016 correspondent à la vente des terrains à SNCF Réseau nécessaire à la réalisation des travaux.

➤ **Pôle d'échanges multimodal de Baillargues : convention relative au financement de l'opération sous maîtrise d'œuvre de la Région (1^{ère} phase)**

<i>PEM</i>	2013	2014	2015	2016	2017
Participation Ville	39 112€	117 337€	0€	0€	69 020€
Recettes					

➤ **Parc Gérard BRUYÈRE**

Pour 2017, les dépenses de cette opération concerneront le solde du marché de BRL mais aussi des travaux de sécurisation du site et des études complémentaires, conséquences de l'arrêt du 07 novembre 2016 annulant partiellement l'arrêté préfectoral d'autorisation loi sur l'eau. Ces montants sont estimés à 115 000€.

Pour rappel, le Parc multi-glisse Gérard Bruyère, reconnu d'intérêt métropolitain en séance du Conseil de Métropole du 30 septembre 2015, sera transféré à la Métropole après calcul des transferts de charges et notification des marchés de travaux à l'issue de la procédure de consultation des entreprises. A ce jour, les marchés de travaux n'ont pas été notifiés.

➤ **Nouveau groupe scolaire**

Des études de faisabilité vont être réalisées en 2017 pour un début de travaux prévu mi 2018, en fonction de la livraison des opérations de logements. Ce projet pourra être financé par des subventions demandées à l'Etat et au Conseil Départemental mais aussi par les recettes issues du projet urbain partenarial (PUP).

<i>Nouveau GS</i>	2017	2018	2019	2020
Coût du projet	50 000€	615 000€	3 720 000€	615 000€
Recettes		780 000€	1 110 000€	1 010 000€

➤ Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre des Agendas d'Accessibilité Programmée

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les décrets n°2006-555 du 17 mai 2006 et n°2007-1327 du 11 septembre 2007 ainsi que l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 donnent obligation pour tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) d'être accessibles au 1^{er} janvier 2015.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les Agendas d'Accessibilité Programmée (AdAP) permettent à tout gestionnaire ou propriétaire d'ERP ou d'IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette date et dans le respect des obligations fixées par la loi du 11 février 2005.

Un AdAP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, en contrepartie de la levée des risques de sanction (décret du 11 mai 2016).

	2017	2018	2019	2020	2021
Coût	104 405€	110 940€	125 950€	128 605€	216 750€
Recettes					

➤ Site des Lignièrès

Dans le cadre du projet d'aménagement des Lignièrès d'une superficie d'environ 5,6 ha, la Commune de BAILLARGUES doit mettre en place des mesures compensatoires aux impacts créés par les travaux sur la faune et la flore.

Le coût du suivi écologique des travaux est estimé à 21 600 € répartis sur l'année 2017 et l'année 2018. Le montant des opérations en faveur de la gagée (balisage, piquetage, prélèvement, transplantation) et des reptiles (création de gîtes à reptiles sur des parcelles communales) est évalué pour l'année 2017 à 53900 € et 8280 € pour l'année 2018.

Les mesures compensatoires relatives à la Diane sont estimées à 112 250 € (dont 88 430 € d'acquisitions foncières) pour l'année 2017 et à 73 480 € pour l'année 2018 (plan de gestion des parcelles acquises, restauration d'habitats favorables, entretien du site et suivi de ces mesures).

Ces dépenses seront in fine supportées en grande partie par l'aménageur à travers l'élaboration d'un PUP qui devrait être signé courant 2017.

➤ Programme voirie

Bien que de compétences métropolitaines, la commune peut apporter des fonds de concours pour participer à la réalisation d'un programme de voiries ou d'aménagement de l'espace public si le montant des travaux souhaités par la ville dépasse l'enveloppe allouée chaque année à la commune (conformément au pacte de confiance). Le montant maximum de l'investissement Métropolitain, intégré dans l'attribution de compensation, s'élève à environ 348 000€ par an.

Ainsi, au regard des travaux importants d'entretien des voiries, un engagement pluriannuel supplémentaire d'environ 150 000 euros par an est prévu au titre d'un fonds de concours.

Financement de l'investissement

La capacité d'autofinancement (CAF) appelé aussi épargne brute, correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent de liquidités récurrentes permet à la collectivité de faire face au remboursement de la dette en capital et financer tout ou partie de l'investissement.

En 2016 c'est 1 235 000 € qui vont servir en partie à financer les investissements de la Ville.

Les recettes perçues par la ville au titre du FCTVA devraient connaître une diminution significative par rapport à l'exercice 2016. Elles s'élèveront à environ 150 000€ car elles portent sur les travaux d'investissement réalisés en 2015.

La Ville continuera de percevoir en 2017 des reliquats, de plus en plus réduits, de fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement, taxe locale d'équipement) au titre des autorisations d'urbanisme délivrées avant le 1^{er} janvier 2015.

Pour les autorisations d'urbanisme délivrées après le 1^{er} janvier 2015, c'est désormais la Métropole qui percevra directement la nouvelle taxe d'aménagement.

Un reversement à la commune de cette recette est prévu. Il est calculé en fonction de la part des dépenses d'équipement voirie dans les dépenses totales d'équipements de chaque commune.

Le montant prévisionnel pour 2016 a été fixé à 282 196€. Il sera ajusté pendant l'exercice 2017 au vu des travaux réalisés et de la taxe d'aménagement réellement perçue.

En ce qui concerne les cessions d'immobilisations, sont prévues pour 2017 :

- la vente des terrains et bâtiments de la MJC pour 928 000€ dont 600 000€ seront payés comptant à la signature de l'acte authentique et 328 000€ payés par remise de locaux à construire (205 m² environ de commerces et stationnements y afférents).
- une maison dans le centre du village, rue des prévoyants, pour un montant de 305 000€.

CONCLUSION

Dans la continuité du travail engagé depuis 2015 avec les services, l'année 2017 sera l'occasion d'affirmer une gestion sérieuse et exigeante en fixant des objectifs clairs : consolider tout d'abord la maîtrise des dépenses et gérer au plus fin et au plus précis les recettes.

Malgré un contexte difficile, la Ville de Baillargues souhaite :

- Maintenir le niveau des services offerts à la population
- Conserver un autofinancement suffisant pour assurer un investissement élevé sans recours à l'emprunt
- Maintenir les taux de fiscalité locale votés en 2016. La rigueur dans la détermination des dépenses et la recherche d'optimisation des recettes prévues dans le projet de budget 2017 permettent d'envisager la stabilité des taux de fiscalité.

BUDGETS ANNEXES

La Commune dispose de 2 budgets annexes : Maison Reynaud et Crèche Le Petit Prince.

Le budget annexe « **Maison Reynaud** » voit ses loyers augmenter de 0,01% par rapport à l'an dernier, les loyers étant indexés sur l'indice des loyers commerciaux (ILC).

Six baux commerciaux ont été renouvelés cette année pour 9 ans et 1 bail professionnel pour 7 ans.

La redevance versée par le délégataire de la « **Crèche Le Petit Prince** » s'élève à 25 985 € HT. Le contrat arrive à terme au mois d'Août 2017.

Le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de la crèche « Le Petit Prince » dans le quartier du « Petit Parc » à Baillargues, structure d'accueil prévue pour 21 places, va donc avoir lieu en 2017.

Le service sera exploité par voie d'affermage. Le contrat sera conclu pour une durée de 5 ans.

La collectivité pourra verser une participation forfaitaire calculée sur le budget prévisionnel à déterminer lors de la phase de négociation du futur contrat.

Le délégataire se rémunérera directement auprès des usagers en percevant la participation des familles telle que prévue par la CNAF, ainsi que la Prestation de Service Unique versée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le gestionnaire assumera la responsabilité de la relation avec les usagers, dans les conditions prévues au cahier des charges.

Ces deux budgets annexes nécessitent une subvention d'équilibre en provenance du budget principal d'un montant de 12 628 euros pour le budget « Maison Reynaud » et de 77 116 euros pour la « Crèche le Petit Prince ».